
TOURNOIS DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX

I. Préambule :

Les tournois de qualification aux championnats nationaux (TQCN) ont pour but de sélectionner 16 équipes masculines et 16 équipes féminines issues des championnats d'accèsion régionaux qualificatifs. Ceci afin de remplacer les 16 clubs masculin et féminin relégués de national 3.

Si le besoin est supérieur aux 16 places d'accèsion règlementairement prévues, les équipes supplémentaires sont sélectionnées dans la limite de 24 équipes masculines et 24 équipes féminines. Au-delà de 24, les équipes supplémentaires sont proposées au CA et choisies sur dossier.

II. Formule Sportive :

Les équipes sont réparties dans 4 poules composées chacune de 8 équipes au maximum selon le nombre total d'équipes proposées par les ligues. Les 8 tournois se déroulent du 17 au 18 mai 2014.

DEROULEMENT SPORTIF :

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants en marque continue : les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu, le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

Les équipes sont classées de 1 à 8.

Samedi 17 mai 2014 :

- 15h00 M1 : 1 contre 8 (salle A) et M2 : 2 contre 7 (salle B)
- 17h00 M3 : 3 contre 6 (salle A) et M4 : 4 contre 5 (salle B)
- 19h00 M5: Perdant M1 contre Perdant M2 (salle A)
- 21h00 M6: Perdant M3 contre Perdant M4 (salle A)

Les perdants des matches M5 et M6 sont éliminés.

Dimanche 18 mai 2014 :

- 09h00 M7 : Vainqueur M1 contre Vainqueur M2 (salle A)
- 09h00 M8 : Vainqueur M3 contre Vainqueur M4 (salle B)

Les vainqueurs des matches M7 et M8 sont qualifiés et accèdent à la N3.

- 11h00 M9 : Vainqueur M5 contre Perdant M8 (salle B)
- 11h00 M10 : Vainqueur M6 contre Perdant M7 (salle A)

Les vainqueurs des matches M9 et M10 sont qualifiés et accèdent à la N3.

- 14h30 M11: Perdant M9 contre Perdant M10 (salle A)

Le vainqueur du match M11 est classé 5^{ème}, le perdant est classé 6^{ème} et peuvent accéder à la N3 en cas de besoin supplémentaire.

Les équipes classées 7 et 8 ne peuvent pas accéder en Nationale 3.

Dans le cas où il n'y a pas 8 équipes dans une poule, la formule sportive de la poule concernée est modifiée par la Commission Centrale Sportive.

III. Les équipes :

Les équipes doivent être engagées dans le championnat régional, inter-régional ou pré-national de la saison en cours, avoir disputé le championnat et sont proposées par leur ligue.

IV. La qualification des joueurs :

Pour participer au TQCN, un(e) joueur (se) doit être titulaire d'une licence COMPETITION VOLLEY-BALL et être régulièrement qualifié(e) pour l'équipe du GSA disputant la rencontre.

Pour participer à un TQCN, un(e) joueur (se) doit avoir disputé au **minimum trois rencontres** du championnat régional, inter-régional ou pré-national.

Les clubs devront transmettre à leur ligue la liste des joueurs (euses) participant au TQCN. La ligue doit vérifier cette liste et la transmettre à la CCS **avant le 5 mai 2014** pour validation définitive.

V. Nombre de mutés (ées) :

Le nombre de joueurs mutés autorisés sur la feuille de match est de trois.

VI. Les équipements :

L'organisateur doit prévoir deux salles règlementaires. Chaque salle doit être équipée de :

- 13 ballons dont 3 ballons de match (tous les ballons doivent être de la même marque et règlementaires).
- 2 jeux de mire.
- 1 toise.
- 1 table pour le marqueur qui officie lors de la rencontre.
- 1 panneau de score manuel.
- De l'eau pour les équipes.

VII. Arbitres et marqueurs :

La CRA met à disposition quatre arbitres par jour. Les marqueurs sont désignés par le club recevant.

VIII. Indemnités d'arbitrage :

Les indemnités d'arbitrage sont de 80 € par équipe et par tournoi. Chaque arbitre reçoit une indemnité d'arbitrage de 80 € par jour.

A son arrivée, chaque club remet un chèque de 80 € au délégué sportif qui fait la répartition. En cas d'absence du délégué, le club organisateur réceptionne les chèques et fait la répartition.

Le club organisateur paie la totalité des frais de marque (10 € par match soit 110 € pour l'ensemble du tournoi). Cette somme sera remboursée par la FFVB au club organisateur sur présentation d'une attestation signée par le délégué sportif

Les frais de déplacement des arbitres sont pris en charge par la FFVB selon le barème en vigueur. (Fiches de remboursement récupérées et envoyées à la FFVB par le délégué sportif)

IX. Nombre d'équipe par ligue :

Chaque ligue ayant un championnat qualificatif pour un genre peut proposer 1 équipe de ce genre. Les équipes supplémentaires sont attribuées suivant le classement des ligues, établi comme suit : Total des licences "Compétitions" métropolitaines de cadets à seniors au 31/12 de la saison en cours par genre.

Chaque ligue éligible à l'accession obtient la possibilité de présenter une équipe par tranche de 1000 licenciés.

Les ligues ayant moins de 600 licences seniors à cadet ne peuvent présenter plus d'une équipe.

En cas de désistement l'équipe est remplacée en fonction du classement des ligues. Le remplacement se fait dans la poule de l'équipe à remplacer.

X. Constitution des poules :

Les poules sont constituées par la CCS en tenant compte, autant que possible, de la situation géographique des ligues et de leur classement.

XI. Accession supplémentaire :

Les 8 équipes 5^e et 6^e des 4 poules des TQCN sont classées de 1 à 8, constituant ainsi le classement général déterminant un ordre en cas de place supplémentaire à l'accession.

XII. Lieu :

Un appel à candidature est fait auprès des ligues. Les ligues et clubs doivent postuler avant **le 1^{er} avril 2014** auprès de la Commission Centrale Sportive, qui attribue les organisations.

XIII. Classements des ligues 2014 :

Féminine						
Ligues	Senior F	Esp F	Jun F	Cad F	TOTAL	NB équipes au TQCN
Ligue Ile-de-France	1895	258	478	855	3486	3
Ligue Rhône-Alpes	741	129	339	503	1712	2
Ligue Bretagne	619	80	230	367	1296	2
Ligue Flandres	724	111	180	242	1257	2
Ligue Pays-de-Loire	575	101	169	315	1160	2
Ligue Côte d'Azur	537	65	177	235	1014	2
Ligue Aquitaine	526	79	128	234	967	2
Ligue Alsace	477	69	119	218	883	2
Ligue Languedoc-Roussillon	360	58	132	271	821	2
Ligue Provence	429	53	95	195	772	2
Ligue Midi-Pyrénées	297	65	77	209	648	1
Ligue Poitou-Charentes	359	36	64	111	570	1
Ligue Lorraine	269	60	62	110	501	1
Ligue Centre	210	30	83	121	444	1
Ligue Picardie	288	32	41	70	431	1
Ligue Bourgogne	187	19	39	60	305	1
Ligue Haute-Normandie	162	19	31	81	293	1
Ligue Auvergne	168	24	41	51	284	1
Ligue Basse-Normandie	99	22	34	75	230	1
Ligue Franche Comté	84	11	22	48	165	1
Ligue Champagne-Ardenne	77	14	18	49	158	1
Ligue Corse	48	0	4	19	71	0
Ligue Limousin	37	3	2	1	43	0
						32

Masculin						
Ligues	Senior M	Esp M	Jun M	Cad M	TOTAL	NB équipes au TQCN
Ligue Ile-de-France	2390	220	388	577	3575	3
Ligue Flandres	1185	115	134	196	1630	2
Ligue Rhône-Alpes	790	89	199	286	1364	2
Ligue Bretagne	838	72	142	181	1233	2
Ligue Pays-de-Loire	853	75	94	176	1198	2
Ligue Alsace	739	35	46	63	883	2
Ligue Côte d'Azur	593	45	77	115	830	2
Ligue Aquitaine	592	41	63	104	800	2
Ligue Languedoc-Roussillon	535	47	88	125	795	2
Ligue Poitou-Charentes	608	35	40	92	775	2
Ligue Provence	505	38	59	130	732	1
Ligue Haute-Normandie	377	30	63	83	553	1
Ligue Lorraine	367	34	32	72	505	1
Ligue Centre	343	32	41	76	492	1
Ligue Picardie	379	31	32	50	492	1
Ligue Bourgogne	322	13	40	57	432	1
Ligue Midi-Pyrénées	249	45	36	76	406	1
Ligue Franche Comté	149	14	22	39	224	1
Ligue Basse-Normandie	142	14	21	42	219	1
Ligue Champagne-Ardenne	130	11	12	28	181	1
Ligue Auvergne	119	5	10	24	158	1
Ligue Corse	66	3	0	14	83	0
Ligue Limousin	0	0	0	1	1	0
						32

XIV. Composition des poules :

Féminine

Poule A

1	Ligue Flandres 1
2	Ligue Alsace 1
3	Ligue Ile-de-France 2
4	Ligue Lorraine 1
5	Ligue Centre 1
6	Ligue Champagne-Ardenne 1
7	Ligue Bretagne 2
8	Ligue Pays-de-Loire 2

Poule B

1	Ligue Ile-de-France 1
2	Ligue Bretagne 1
3	Ligue Pays-de-Loire 1
4	Ligue Haute-Normandie 1
5	Ligue Picardie 1
6	Ligue Basse-Normandie 1
7	Ligue Flandres 2
8	Ligue Alsace 2

Poule C

1	Ligue Rhône-Alpes 1
2	Ligue Franche Comté 1
3	Ligue Provence 2
4	Ligue Languedoc-Roussillon 2
5	Ligue Côte d'Azur 1
6	Ligue Provence 1
7	Ligue Bourgogne 1
8	Ligue Auvergne 1

Poule D

1	Ligue Languedoc-Roussillon 1
2	Ligue Poitou-Charentes 1
3	Ligue Midi-Pyrénées 1
4	Ligue Rhône-Alpes 2
5	Ligue Aquitaine 1
6	Ligue Ile-de-France 3
7	Ligue Aquitaine 2
8	Ligue Côte d'Azur 2

Masculine

Poule A

1	Ligue Flandres 1
2	Ligue Alsace 1
3	Ligue Ile-de-France 2
4	Ligue Lorraine 1
5	Ligue Centre 1
6	Ligue Champagne-Ardenne 1
7	Ligue Bretagne 2
8	Ligue Pays-de-Loire 2

Poule B

1	Ligue Ile-de-France 1
2	Ligue Bretagne 1
3	Ligue Pays-de-Loire 1
4	Ligue Haute-Normandie 1
5	Ligue Picardie 1
6	Ligue Basse-Normandie 1
7	Ligue Flandres 2
8	Ligue Alsace 2

Poule C		Poule D	
1	Ligue Rhône-Alpes 1	1	Ligue Languedoc-Roussillon 1
2	Ligue Franche Comté 1	2	Ligue Poitou-Charentes 1
3	Ligue Aquitaine 2	3	Ligue Midi-Pyrénées 1
4	Ligue Languedoc-Roussillon 2	4	Ligue Poitou-Charentes 2
5	Ligue Côte d'Azur 1	5	Ligue Aquitaine 1
6	Ligue Provence 1	6	Ligue Ile-de-France 3
7	Ligue Bourgogne 1	7	Ligue Rhône-Alpes 2
8	Ligue Auvergne 1	8	Ligue Côte d'Azur 2

XV. Hébergement et déplacement :

Chaque club participant au TQCN prend en charge son déplacement et son hébergement. Une péréquation des frais de déplacement est effectuée par la CCS.

XVI. Péréquation des frais de déplacement :

Afin que l'équité entre les clubs soit la plus complète possible, les frais de déplacement des équipes sont répartis sur l'ensemble des équipes participant aux tournois.

Avant les tournois et **au plus tard le 5 mai 2014**, les clubs doivent s'acquitter des frais d'engagement de 300 € afin de pouvoir participer au tournoi. Ces engagements constituent un capital entièrement destiné à la péréquation.

Les équipes qui n'ont pas réglé les frais d'engagement ne peuvent pas participer au TQCN 2013-2014.

XVII. Clubs appelés à participer aux TQCN :

Au plus tard **le 15 avril 2014**, les ligues confirment le nombre d'équipes candidates aux barrages d'accession. A la fin des championnats, les ligues fournissent à la CCS le classement général du championnat auquel ses équipes ont participé.

Passée cette date les ligues ne peuvent plus modifier ce nombre. Dans le cas où une ligue n'a pas confirmé la participation de ses équipes, la CCS remplace cette ou ces équipes.

XVIII. Forfait :

Un club désigné pour participer à un TQCN et déclaré forfait, ou un club qualifié à l'accession en nationale 3 refusant d'accéder, est sanctionné d'une interdiction de participer à un nouveau TQCN durant les deux saisons suivantes. Il est également sanctionné d'une amende équivalente à l'amende du forfait général de National 3.